

SE MARIER

Le mariage donne lieu à de grandes réjouissances selon des rites précis-; le dimanche qui précède le mariage, la fiancée doit distribuer à ses compagnes les "quarterons", une pièce de vingt épingles, offerte après force chansons, force embrassades, après des danses auxquelles prend part toute la jeunesse de l'endroit. A Villevieille, les jeunes filles accompagnent les fiancés en chantant, de la porte de l'église à la maison de la future où on leur donne immédiatement le quarteron-; ailleurs, c'est le soir qu'a lieu la cérémonie. La jeunesse du Queyras exige un droit de barrière de tous les époux. Le nom de ce droit vient de ce qu'on présente à des époux qui ne se sont pas préalablement accommodés avec le "Maire de la jeunesse", une barrière fermée avec un ruban en avant d'un buffet servi à l'eau-de-vie. C'est le moment suprême car la barrière se met quand la noce part pour l'église ou quand elle en revient-; quiconque ne fait pas honneur au buffet en y déposant quelques pièces de cent sous, deviendra bientôt la victime de quelque avanie, bestiaux, meubles enlevés, cloisons brisées, moissons, foin coupés en herbe, encore qu'il ne s'en plaigne pas, il lui adviendrait pis. La jeunesse lève un droit de transit au mariage-; outre ses règlements imprescriptibles, elle a brûlé quelques kilogrammes de poudre pour faire salve aux époux-; ils ont formé leur escorte d'honneur, ils ont chanté des chansons; qui veut les honneurs les paye.

A Arvieux, en rencontrant les fiancés, on les embrasse et on les salue par cette formule, en disant Dio vous, etc. Dieu veuille que vous fas-

siez un bon jour.

Le jour du mariage, l'épouse se présentait à la bénédiction ornée de nombre d'aunes de rubans sur la robe; celle qui avait manqué à son devoir avait perdu le droit de s'orner ainsi. En entrant au festin de la noce, tout le monde doit embrasser les époux qui se tiennent debout aux deux poteaux de la porte d'entrée. Après l'accolade et la félicitation d'usage, chaque convive dépose une pièce de monnaie dans un plat tenu par la mère de l'époux. Ceci permet d'acheter à la nouvelle mariée la robe des étrennes. Cette formalité s'appelle bene estruar, sa bien établie, bene struere.

Ailleurs, on tâche de voler l'épouse et on la fait racheter par des pots de vin. On mène, en quelques endroits, une belle pierre appelée rabo, devant la porte des époux, lesquels en font l'inauguration en s'y asseyant dessus et en l'arrosant d'une forte libation.

Le trousseau de la nouvelle mariée devait se porter sur un mulet de poil distingué, orné de grelots, de rubans de toute espèce. Au haut de la charge flottait un ruban attaché à une quenouille-; à gauche pendait, attachée par sa manette, une écuelle d'étain, à droite une poule caquetait, parents, amis, jeunesse, curieux, accompagnaient la charge en chantant et dansant au son du violon

Extraits de
"Mœurs et coutumes du Queyras"
Abbé Gondet, 1858.



XIX^{ème} siècle - La famille du facteur - St-Véran